



Bloc  
Républicain

# Programme de Mandature Communale 2026-2033

## **SOMMAIRE**

<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	3
<b>I. CONTEXTE</b>	4
<b>II. PROBLÉMATIQUE</b>	6
<b>III. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE</b>	8
<b>IV. CADRE D'ORIENTATION 2026-2031</b>	14
<b>V. CADRE PROGRAMMATIQUE</b>	18
<b>VI. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE</b>	28
<b>CONCLUSION</b>	30

## LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1 : Analyse SWOT .....</b>	<b>11</b>
<b>Tableau 2 : Synthèse du cadre programmatique.....</b>	<b>23</b>
<b>Tableau 3 : Cadre logique .....</b>	<b>31</b>

## I. CONTEXTE

Trois ans après son lancement, la réforme structurelle du secteur de la décentralisation au Bénin a transformé en profondeur l'organisation et le fonctionnement des communes. Portée par la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'administration territoriale, elle s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de renforcer la gouvernance locale, la professionnalisation de la fonction publique communale et la transparence dans la gestion des affaires publiques.

Cette réforme a consacré une nouvelle architecture institutionnelle fondée sur la séparation entre la décision politique, dévolue aux élus, et la gestion administrative, confiée à un Secrétaire exécutif recruté sur la base du mérite. Elle a introduit un système de supervision et de reddition de comptes à travers les Conseils de supervision, désormais comparables à des conseils d'administration communaux, garants d'un meilleur équilibre des pouvoirs locaux.

Sur le plan opérationnel, la réforme s'est accompagnée d'un renforcement de l'appui de l'État aux collectivités, tant sur le plan technique que financier. Les transferts de ressources aux communes ont connu une hausse notable, atteignant près de 50 milliards FCFA en 2024, contre environ 30 milliards avant la réforme. Ces ressources ont soutenu des investissements structurants dans les domaines de l'eau potable, de l'énergie, de la santé communautaire, des marchés et des services sociaux de base, illustrant la volonté d'ancrer la décentralisation dans une logique d'action et de résultats.

L'administration communale s'est progressivement professionnalisée : les procédures budgétaires sont mieux maîtrisées, la planification territoriale s'est améliorée, et la qualité des services publics connaît une nette progression. Parallèlement, la mise en place de mécanismes permanents de concertation entre l'État central et les communes, ainsi que le renforcement du dispositif national de suivi et d'évaluation via la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes, ont contribué à une meilleure coordination des politiques locales.

Toutefois, les constats issus du séminaire gouvernemental de juin 2025 et de la tournée gouvernementale dans les départements montrent que ces acquis coexistent avec des défis persistants d'appropriation, de capacités techniques et de cohérence territoriale. Le contexte actuel est donc celui d'une réforme en phase de consolidation, appelée à franchir une nouvelle étape : celle de la pleine appropriation par les acteurs locaux, de la montée en compétence des administrations communales, et de l'ajustement des

## PROGRAMME DE MANDATURE COMMUNALE 2026-2031

dispositifs sectoriels pour répondre aux spécificités territoriales (communes à statut particulier, intermédiaire ou ordinaire)

## II. PROBLÉMATIQUE

Trois ans après la mise en œuvre de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, le paysage communal du Bénin a profondément évolué. Les enseignements tirés du séminaire gouvernemental de juin 2025 et de la tournée gouvernementale à travers les départements révèlent que la réforme a permis des avancées significatives dans la gouvernance locale, tout en laissant subsister des défis qui appellent une consolidation méthodique et une appropriation plus approfondie par les acteurs locaux.

La réforme, consacrée par la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale, a marqué un tournant dans l'histoire institutionnelle du pays. Elle a introduit une séparation fonctionnelle entre la décision politique, confiée aux élus, et la gestion administrative et technique, placée sous l'autorité d'un Secrétaire exécutif recruté sur la base du mérite. Cette nouvelle architecture institutionnelle a permis de professionnaliser l'administration communale, de restaurer la crédibilité de la fonction publique locale et d'améliorer la transparence dans la gestion des affaires publiques. Les Conseils de supervision, véritables conseils d'administration des communes, exercent désormais un contrôle structuré sur les organes exécutifs, garantissant une meilleure reddition de comptes et un équilibre des pouvoirs. Dans de nombreuses communes, les effets de cette professionnalisation sont visibles: la planification est mieux structurée, la gestion budgétaire plus rigoureuse et la qualité du service public sensiblement améliorée.

Les résultats de la tournée gouvernementale confirment ces progrès. Les communes bénéficient d'un accompagnement accru de l'État, aussi bien sur le plan technique que financier. Les transferts de ressources se sont renforcés, atteignant près de cinquante milliards de francs CFA en 2024, contre une moyenne d'environ trente milliards avant la réforme. Les investissements structurants dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la santé communautaire, des infrastructures de marché et des services sociaux de base traduisent l'engagement du gouvernement à appuyer la décentralisation par l'action. La réforme a également favorisé une meilleure coordination entre l'État central et les communes, à travers la création de cadres permanents d'échanges et de concertation, ainsi qu'un système de suivi et d'évaluation plus rigoureux assuré par la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes.

Cependant, malgré ces acquis, plusieurs difficultés freinent encore la pleine réalisation des objectifs de la réforme. D'abord, l'appropriation des principes directeurs reste inégale. Certaines communes peinent à assimiler la logique

de séparation des rôles, et des tensions persistent entre élus politiques et cadres techniques, notamment autour des marges de décision et des responsabilités administratives. La consommation budgétaire demeure insuffisante dans de nombreuses communes, en raison de lenteurs dans la passation des marchés, du manque d'ingénierie de projet et de la rareté de ressources humaines qualifiées. Les contrôles financiers tardifs, les recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics et la suppression du poste de PRMP ont contribué à ralentir l'exécution des programmes d'investissement.

Sur le plan sectoriel, les difficultés apparaissent tout aussi structurantes. Dans le domaine de la santé communautaire, la politisation du recrutement et de la gestion des relais communautaires compromet l'efficacité des programmes de base et la crédibilité des actions sanitaires locales. Dans le secteur de l'eau, des initiatives communales concurrentes, des ouvrages hors normes et des retards de paiement aux fermiers déstabilisent la cohérence du programme d'accès universel à l'eau potable. Dans l'énergie et les infrastructures, le vandalisme des équipements, les occupations anarchiques d'entreprises et l'absence de plan d'entretien systématique fragilisent les investissements publics. L'agriculture et l'élevage restent traversés par des conflits récurrents entre producteurs et éleveurs, accentués par la rareté d'espaces agro-pastoraux et l'obstruction des couloirs de transhumance. Enfin, la sécurité territoriale demeure un enjeu majeur : la menace terroriste dans certaines zones frontalières impose un nouveau rôle aux élus communaux dans la coproduction du renseignement et la sensibilisation communautaire.

La typologie des communes met en évidence des réalités différenciées qui appellent des réponses adaptées. Les communes à statut particulier – Cotonou, Porto-Novo et Parakou – concentrent la majeure partie des défis liés à la gouvernance urbaine : gestion des déchets, mobilité, pression démographique, sécurité et emploi des jeunes. Elles requièrent des outils métropolitains de planification et de coordination intercommunale. Les communes à statut intermédiaire, situées dans des zones en transition rurale-urbaine, progressent rapidement mais restent limitées par un manque d'infrastructures sociales, une urbanisation désordonnée et une faible structuration économique. Les communes à statut ordinaire, enfin, portent encore le poids de la fragilité institutionnelle et financière : faibles capacités administratives, ressources propres limitées, dépendance aux transferts de l'État et difficultés à entretenir les infrastructures réalisées.

### III. DIAGNOSTIC STRATÉGIQUE

#### 3.1. Analyse situationnelle

Trois ans après la mise en œuvre de la réforme structurelle de la décentralisation, le système communal béninois se trouve à un tournant. Les fondements d'une gouvernance locale rénovée sont en place, mais leur efficacité réelle reste conditionnée par la profondeur de leur appropriation et la solidité des mécanismes d'exécution. Le diagnostic stratégique révèle un écosystème local en recomposition, traversé par des progrès notables, des fragilités persistantes et des mutations en cours dans les rapports entre l'État, les communes et les citoyens.

##### a. Consolidation institutionnelle et gouvernance locale

Sur le plan institutionnel, la réforme de 2021 a introduit une distinction fonctionnelle entre la décision politique (exercée par les élus) et la gestion administrative (confiée aux secrétaires exécutifs). Ce modèle a permis d'assainir la gouvernance communale, de professionnaliser la gestion publique locale et de clarifier les responsabilités.

Cependant, l'appropriation demeure partielle. Les tensions entre organes politiques et techniques traduisent une phase de transition où les réflexes de l'ancien système persistent. Le déficit de compréhension partagée du cadre juridique et la faiblesse du dialogue interne ralentissent la mise en œuvre des principes de gouvernance collégiale et de redevabilité. Les Conseils de supervision, encore inégalement opérationnels, peinent parfois à exercer pleinement leur rôle d'organe stratégique.

##### b. Capacités administratives et performances opérationnelles

La réforme a stimulé la montée en compétence des administrations communales, notamment par la sélection méritocratique des secrétaires exécutifs et cadres techniques. La planification et la gestion budgétaire se sont améliorées, de même que la transparence des procédures grâce au suivi exercé par la Cellule de contrôle et de gestion des communes. Néanmoins, les capacités restent hétérogènes : de nombreuses communes, notamment rurales, souffrent d'un manque d'ingénierie de projet, d'expertise financière et de ressources humaines qualifiées. Les retards dans la passation des marchés, les lenteurs de consommation des crédits et la politisation de certaines nominations limitent la performance opérationnelle. Ces contraintes freinent la traduction concrète des plans de développement en réalisations tangibles.

##### c. Financement et soutenabilité économique des communes

Le renforcement des transferts de l'État, passés d'environ 30 à 50 milliards FCFA, traduit un engagement fort du Gouvernement en faveur de la décentralisation. Le **Fonds d'investissement communal (FIC)** constitue une innovation majeure pour soutenir les infrastructures locales et réduire les disparités territoriales.

Cependant, la dépendance quasi totale de la plupart des communes à l'égard des transferts étatiques demeure préoccupante. Les recettes propres locales restent faibles, malgré les efforts de digitalisation et de modernisation fiscale. La fiscalité locale pâtit encore d'une base étroite, d'une faible discipline de recouvrement et de la résistance des contribuables à la formalisation. Le potentiel économique local reste sous-exploité, notamment dans les communes rurales à faible densité économique.

#### **d. Services publics locaux et gouvernance sectorielle**

Dans plusieurs domaines clés — santé communautaire, eau, énergie, marchés, assainissement —, la réforme a permis une meilleure coordination avec les ministères sectoriels. Les investissements structurants appuyés par le FIC et les partenaires techniques et financiers ont amélioré l'accès à certains services.

Toutefois, la qualité et la pérennité de ces services demeurent inégales. Le manque d'entretien des infrastructures, le vandalisme des équipements, la multiplicité d'initiatives non coordonnées et la politisation des recrutements communautaires réduisent l'impact des investissements. Dans certains cas, les interventions concurrentes entre acteurs locaux et sectoriels fragmentent la planification et nuisent à la cohérence territoriale.

#### **e. Environnement territorial, sécurité et cohésion sociale**

La montée des menaces sécuritaires dans les zones frontalières (notamment au nord du pays) et la pression démographique dans les grandes villes (Cotonou, Porto-Novo, Parakou) recomposent les priorités locales. La décentralisation s'exerce désormais dans un contexte de vulnérabilité accrue, où les élus doivent jouer un rôle actif dans la coproduction du renseignement, la prévention communautaire et la résilience face aux chocs. Parallèlement, les déséquilibres entre territoires se creusent : les communes à statut particulier affrontent des défis d'urbanisation rapide et de gouvernance métropolitaine, tandis que les communes ordinaires restent dépendantes et fragiles. Cette hétérogénéité appelle une différenciation des stratégies d'accompagnement et une politique nationale de cohésion territoriale.

#### **f. Participation citoyenne et culture de performance**

Les avancées institutionnelles n'ont pas encore produit un ancrage fort de la participation citoyenne. Les cadres de concertation existent mais restent souvent formels. Les mécanismes d'évaluation participative, d'audit citoyen ou de contrôle social sont embryonnaires. La culture de performance peine à se diffuser au niveau communal, en raison du manque d'indicateurs partagés, d'une faible valorisation des résultats et d'une perception encore administrative, non stratégique, de la décentralisation.

### **3.2. Analyse SWOT**

Le diagnostic stratégique met en lumière une dynamique contrastée : les bases de la gouvernance locale moderne sont désormais établies, mais leur consolidation exige des réformes d'appropriation, de renforcement de compétences et de gouvernance opérationnelle. L'analyse SWOT actualisée traduit cette ambivalence.

Les forces résident dans la clarté du cadre légal, la professionnalisation de l'exécution, la montée de la transparence et l'augmentation des ressources transférées. Les faiblesses tiennent à la faible appropriation, aux lenteurs d'exécution, à la dispersion des interventions et à la persistance de pratiques politiques dans les processus techniques.

Les opportunités se trouvent dans la consolidation du Fonds d'investissement communal, la généralisation de la digitalisation fiscale, la montée des intercommunalités et la mise en œuvre d'une rencontre annuelle institutionnalisée entre le gouvernement et les communes. Les menaces, quant à elles, tiennent à la fragilité sécuritaire, à la dégradation environnementale, au vandalisme des équipements et au risque d'inertie institutionnelle face à la complexité des réformes.

**Tableau 1:** Analyse SWOT

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre juridique consolidé et stable depuis la loi de 2021.</li> <li>- Professionnalisation de l'administration communale à travers la séparation des fonctions politiques et techniques.</li> <li>- Renforcement de la transparence et de la reddition de comptes grâce à la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes.</li> <li>- Appui croissant de l'État, transferts financiers en hausse et création du Fonds d'investissement communal (FIC).</li> <li>- Digitalisation progressive des recettes locales et modernisation des outils de gestion financière.</li> <li>- Existence d'une planification territoriale harmonisée et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation encore partielle et inégale de la réforme par les élus et cadres communaux.</li> <li>- Relations parfois conflictuelles entre les organes politiques et administratifs.</li> <li>- Faibles capacités en ingénierie de projets, contrôle financier et planification, surtout dans les communes ordinaires.</li> <li>- Lenteurs dans la passation des marchés et retards de versement des recettes fiscales.</li> <li>- Politisation persistante de certains secteurs comme la santé communautaire et la gestion du personnel.</li> <li>- Entretien insuffisant des infrastructures et coordination limitée entre communes, ministères et PTF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montée en puissance du Fonds d'investissement communal et diversification des sources de financement.</li> <li>- Développement de l'intercommunalité et mutualisation des compétences techniques.</li> <li>- Digitalisation complète de la fiscalité locale et généralisation du paiement en ligne.</li> <li>- Institutionnalisation d'une rencontre annuelle Gouvernement–Communes et création de comités de suivi des projets.</li> <li>- Synergie entre Vision Bénin 2060 et politiques locales de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insécurité croissante dans les zones frontalières et vulnérabilité des infrastructures au vandalisme.</li> <li>- Dégradation environnementale et impacts des changements climatiques.</li> <li>- Risque de résistance au changement et d'inertie institutionnelle.</li> <li>- Dépendance excessive des communes vis-à-vis des transferts de l'État et fragilité budgétaire.</li> <li>- Urbanisation rapide et non maîtrisée générant</li> </ul>

## PROGRAMME DE MANDATURE COMMUNALE 2026-2031

<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
d'une montée en compétence des cadres techniques locaux.		<ul style="list-style-type: none"><li>- Implication accrue de la société civile, des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>des tensions sociales et spatiales.</li><li>- Fragmentation des initiatives locales risquant de compromettre la cohésion et la durabilité du développement territorial.</li></ul>

### **3.3. Problèmes majeurs**

- Faible appropriation et coordination de la gouvernance locale
- Dépendance financière et faibles performances budgétaires
- Faible qualité et coordination des services publics locaux
- Vulnérabilité institutionnelle et sociale face aux risques sécuritaires et climatiques
- Insuffisance de participation citoyenne et de culture de performance

### **3.4. Défis**

- Consolider la gouvernance institutionnelle locale
- Garantir la soutenabilité financière des communes
- Renforcer la qualité des services publics locaux
- Renforcer la sécurité et la cohésion territoriale

### **3.5. Enjeux**

- Instauration d'une gouvernance locale responsable, efficace et respectueuse de la réforme
- Construction d'une autonomie financière locale durable
- Mise à disposition des services publics équitables, fiables et adaptés aux besoins des populations
- Transformation des communes en territoires sûrs, inclusifs et résilients

## IV. CADRE D'ORIENTATION 2026-2031

### 4.1. Fondement et principes

Le programme de mandature communale du Bloc Républicain s'inscrit dans la continuité de la réforme structurelle de la décentralisation et dans la vision du parti de : faire du Bénin une République forte, équitable et prospère, fondée sur le travail, la solidarité et l'efficacité de l'action publique.

Il s'appuie sur un double socle :

- un socle doctrinal, hérité des valeurs et du statut du Bloc Républicain;
- un socle institutionnel, issu des orientations nationales en matière de décentralisation et de développement local, en lien avec la *Vision Bénin 2060 – ALAFIA, un monde de splendeurs*.

### 4.2. Orientations stratégiques et objectifs stratégiques

#### 4.2.1. Consolidation de la gouvernance locale

##### Objectif stratégique 1 :

###### *Consolider une gouvernance locale responsable, coordonnée et redéuable*

Cette orientation adresse simultanément la faible appropriation et coordination de la gouvernance locale ainsi que l'insuffisance de participation citoyenne. Elle s'appuie sur les forces existantes (cadre juridique stable, professionnalisation croissante) et mobilise les opportunités de synergie (institutionnalisation de rencontres gouvernement-communes, implication de la société civile). L'objectif vise à transformer les relations conflictuelles entre organes politiques et administratifs en partenariats fonctionnels, tout en élargissant la participation des citoyens et de la société civile à la gouvernance locale.

#### 4.2.2. Autonomisation financière et performance budgétaire

##### Objectif stratégique 2 :

###### *Accroître l'autonomie financière et améliorer la performance budgétaire des communes*

Cette orientation répond aux défis de dépendance financière excessive et de faibles performances budgétaires. Elle capitalise sur l'appui croissant de l'État, le Fonds d'investissement communal et la digitalisation progressive. L'objectif consiste à réduire la vulnérabilité budgétaire par une meilleure mobilisation des recettes locales (accélération de la fiscalité digitale,

augmentation du paiement en ligne) et un renforcement des capacités d'ingénierie financière et de contrôle.

#### **4.2.3. Renforcement des services publics de proximité**

Cette orientation répond aux défis conjugués d'une faible qualité des services publics locaux et d'une vulnérabilité institutionnelle face aux risques sécuritaires, climatiques et environnementaux. Elle s'appuie sur les forces existantes (montée en compétence des cadres techniques locaux, planification territoriale harmonisée et appui croissant de l'État) et mobilise les opportunités de développement de l'intercommunalité et de mutualisation des compétences techniques.

#### **Objectif stratégique 3 :**

***Garantir un accès équitable, continu et de qualité aux services publics essentiels, tout en renforçant la résilience des communes.***

L'objectif consiste à transformer les services publics communaux en leviers de développement local durable, en améliorant leur qualité et leur accessibilité, en harmonisant leur coordination entre communes et avec les ministères sectoriels, et en bâtissant des communes résilientes aux chocs sécuritaires, climatiques et environnementaux. Cette amélioration concerne particulièrement les secteurs critiques comme la santé communautaire, l'eau et l'assainissement, l'éducation et la gestion des infrastructures, tout en dépassant la fragmentation des initiatives actuelles.

#### **4.3. Changements attendus**

##### **4.3.1. Modèle logique**

Le modèle logique du Document de Mandature Communale 2026–2031 constitue la colonne vertébrale opérationnelle de la stratégie communale. Il traduit la vision de communes performantes, autonomes et résilientes en une chaîne cohérente d'actions, de résultats et d'impacts. Structuré autour de trois programmes – Gouvernance, Soutenabilité financière et Services publics & Résilience – il précise pour chaque objectif spécifique les actions prioritaires à entreprendre, les indicateurs de performance à suivre, les sources de vérification et les hypothèses de réussite. Ce cadre permet d'assurer la cohérence entre les interventions locales et les objectifs nationaux de la réforme de la décentralisation et de la Vision Bénin 2060. En reliant les intrants aux résultats attendus, le modèle logique facilite la planification, le suivi-évaluation et la redevabilité, tout en garantissant que les ressources mobilisées produisent des effets

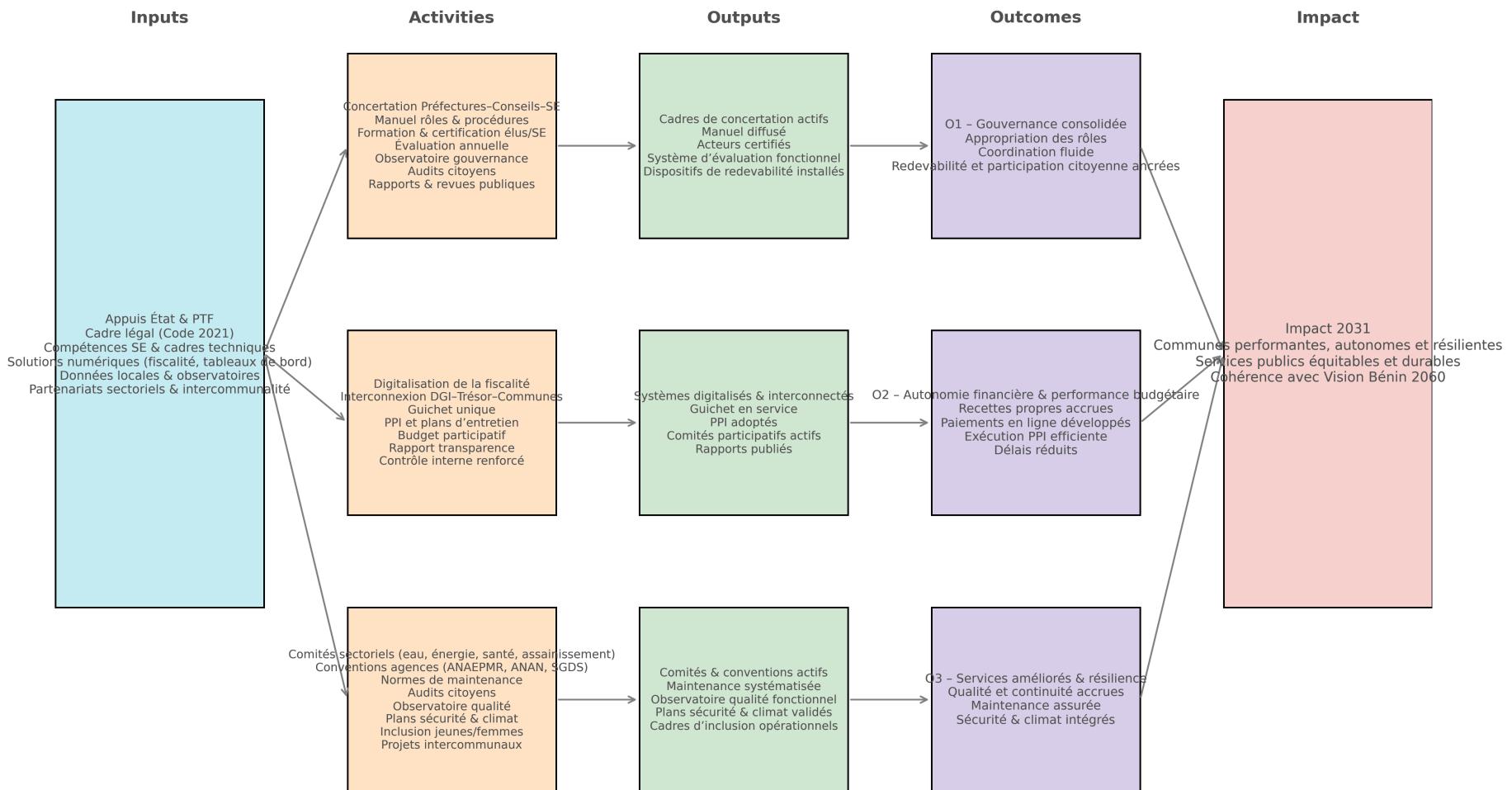
mesurables et durables sur la gouvernance locale, la performance financière et la qualité des services aux citoyens.

#### **4.3.2. Narratif de la théorie du changement**

La théorie du changement du Document de Mandature Communale 2026–2031 décrit la logique d'action qui relie les réformes, les programmes et les résultats attendus de la gouvernance locale. Elle repose sur une vision intégrée : faire des communes béninoises des institutions performantes, autonomes et résilientes, garantes de services publics équitables et durables. Les intrants — cadre légal stable, appui de l'État, ressources humaines qualifiées et outils numériques — alimentent trois chaînes de changement : la consolidation de la gouvernance locale, la soutenabilité financière et la qualité des services publics. Par des activités ciblées (formation, digitalisation, planification, participation citoyenne, maintenance et résilience), ces programmes produisent des effets mesurables : meilleure coordination institutionnelle, autonomie budgétaire accrue et services publics renforcés. En articulant transparence, inclusion et performance, cette théorie traduit la réforme de la décentralisation en une dynamique concrète de développement territorial durable et participatif.

# PROGRAMME DE MANDATURE COMMUNALE 2026-2031

## Théorie du changement - Document de Mandature Communale 2026-2031



## V. CADRE PROGRAMMATIQUE

### 5.1. Programme 1 : Gouvernance

Le premier programme consacre la consolidation de la gouvernance communale comme socle de la décentralisation rénovée. Trois ans après la réforme de 2021, les bases d'une gestion locale plus claire et plus professionnelle sont posées, mais leur pleine appropriation demeure inégale. Ce programme vise à transformer les communes en véritables institutions publiques locales, dotées d'une organisation interne cohérente, d'une culture de performance et d'un sens accru de la redevabilité. Il s'agit de renforcer la coordination entre élus, Secrétaires exécutifs et services déconcentrés de l'État, tout en instaurant une gouvernance participative et transparente. Par la formation continue, la normalisation des procédures et la création d'outils de suivi et d'évaluation, les administrations communales gagneront en efficacité et en crédibilité. L'enjeu est de faire de chaque commune un espace de gouvernance exemplaire, où la décision est éclairée, la gestion responsable, et le citoyen véritablement au centre de l'action publique locale.

#### Objectif global :

*Consolider une gouvernance locale responsable, coordonnée et redevable.*

#### Objectif spécifique 1 :

*Renforcer l'appropriation des rôles (élus/SE/préfectures) et la coordination interne*

#### Actions prioritaires :

- Création d'un cadre permanent de concertation entre Préfectures, Conseils communaux et Secrétariats exécutifs.
- Élaboration et diffusion d'un manuel harmonisé des rôles, responsabilités et procédures communales.
- Institution d'un programme national de formation et de certification des élus et cadres locaux.
- Mise en place d'un système d'évaluation annuelle de la performance des administrations communales.

#### Objectif spécifique 2 :

*Ancrer la redevabilité et la participation citoyenne*

**Actions prioritaires :**

- Création d'un observatoire local de la gouvernance et de la redevabilité citoyenne.
- Mise en place d'un mécanisme d'évaluations participatives et d'audits citoyens.
- Élaboration et publication d'un rapport annuel de performance communale.
- Organisation de revues annuelles de planification et de performance, réunissant élus, cadres techniques, préfets et partenaires au développement.

**5.2. Programme 2 : Soutenabilité financière et qualité de la dépense publique**

La décentralisation n'a de sens que si les communes disposent des moyens financiers et humains nécessaires à leur mission. Le deuxième programme vise à assurer la soutenabilité budgétaire des collectivités, en combinant modernisation de la fiscalité, discipline de gestion et transparence des dépenses publiques. Dans un contexte où la dépendance aux transferts de l'État demeure forte, il s'agit d'accroître les ressources propres à travers la digitalisation intégrale des recettes locales, l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement. Le programme met aussi l'accent sur la qualité de la dépense : planification pluriannuelle, suivi rigoureux des investissements, implication citoyenne dans les arbitrages budgétaires et publication régulière des rapports de performance. À travers ces leviers, les communes gagneront en autonomie, en crédibilité financière et en capacité d'investissement. L'objectif ultime est de bâtir une culture locale de bonne gouvernance financière, garante d'une gestion rigoureuse, prévisible et durable au service du développement territorial.

**Objectif global :**

*Accroître l'autonomie financière et améliorer la performance budgétaire des communes.*

**Objectif spécifique 1 :**

*Digitaliser et sécuriser la mobilisation des recettes locales*

**Actions prioritaires :**

- Digitalisation intégrale de la fiscalité locale et interconnexion des systèmes DGI-Trésor-Communes.
- Création d'un guichet unique communal de paiement et de suivi des taxes locales.
- Renforcement des capacités des agents communaux en gestion fiscale et recouvrement.
- Campagnes de sensibilisation des contribuables à la fiscalisation digitale.

### **Objectif spécifique 2 :**

*Planifier et exécuter efficacement la dépense publique*

#### **Actions prioritaires :**

- Élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'entretien des infrastructures publiques.
- Mise en place d'un comité budgétaire participatif dans chaque commune.
- Publication annuelle du rapport communal sur la transparence et la qualité de la dépense publique.
- Amélioration du contrôle interne et réduction des délais de passation des marchés publics.

### **5.3. Programme 3: Amélioration des services publics et résilience sectorielle**

Le troisième programme place le citoyen au cœur de l'action publique locale. Il vise à améliorer la qualité, la continuité et l'équité des services publics essentiels tout en renforçant la résilience des communes face aux défis sécuritaires, climatiques et sociaux. L'eau, l'énergie, la santé, l'assainissement et la sécurité territoriale constituent les priorités de ce pilier stratégique. L'ambition est double : professionnaliser la gestion des services publics et doter les communes d'outils de prévention et d'adaptation aux chocs. Par la mise en place de comités sectoriels, de normes locales de maintenance, de conventions de partenariat et d'audits participatifs, les communes seront capables d'assurer des services fiables et durables. En parallèle, les plans communaux de sécurité, les cadres d'inclusion des jeunes et des femmes, et les initiatives intercommunales viendront renforcer la cohésion territoriale. Ce programme fait de la commune non seulement un prestataire de services, mais aussi un acteur de résilience, de solidarité et de développement humain durable.

## **Objectif global :**

***Garantir un accès équitable, continu et de qualité aux services publics essentiels, tout en renforçant la résilience des communes.***

## **Objectif spécifique 1 :**

***Améliorer la qualité, la coordination et la durabilité des services publics locaux***

### **Actions prioritaires :**

- Création de comités communaux de suivi sectoriel (eau, énergie, santé, assainissement).
- Signature de conventions locales de partenariat entre communes et agences nationales (ANAEPMR, ANAN, SGDS, etc.).
- Élaboration et application de normes locales de maintenance et de durabilité des infrastructures.
- Mise en place d'un mécanisme d'audit participatif des services publics par les citoyens.
- Création d'un observatoire communal de la qualité et de la satisfaction des services publics.

## **Objectif spécifique 2 :**

***Renforcer la sécurité, la résilience et l'inclusion territoriale***

### **Actions prioritaires :**

- Élaboration d'un plan communal de sécurité et de prévention des risques climatiques.
- Création d'un comité local de veille sécuritaire et de sensibilisation communautaire.
- Intégration des stratégies de résilience climatique dans les Plans de Développement Communal (PDC).
- Mise en place d'un cadre d'inclusion des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale.
- Développement de projets intercommunaux de coopération et de solidarité territoriale.

## PROGRAMME DE MANDATURE COMMUNALE 2026-2031

**Tableau 2 :** *Synthèse du cadre programmatique*

<b>Programme</b>	<b>Objectif global</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>actions</b>
<b>Programme 1 : Gouvernance</b>	Consolider une gouvernance locale responsable, coordonnée et redevable.	1. Renforcer l'appropriation des rôles (élus/SE/préfectures) et la coordination interne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un cadre permanent de concertation entre Préfectures, Conseils communaux et Secrétariats exécutifs.</li> <li>• Élaboration et diffusion d'un manuel harmonisé des rôles, responsabilités et procédures communales.</li> <li>• Programme national de formation et de certification des élus et cadres locaux.</li> <li>• Système d'évaluation annuelle de la performance des administrations communales.</li> </ul>

Programme	Objectif global	Objectif spécifique	actions
		2. Ancrer la redevabilité et la participation citoyenne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un observatoire local de la gouvernance et de la redevabilité citoyenne.</li> <li>• Mise en place d'un mécanisme d'évaluations participatives et d'audits citoyens.</li> <li>• Élaboration et publication d'un rapport annuel de performance communale.</li> <li>• Organisation de revues annuelles de planification et de performance réunissant élus, cadres techniques, préfets et partenaires au développement.</li> </ul>
<b>Programme 2 : Soutenabilité financière et qualité de la dépense publique</b>	Accroître l'autonomie financière et améliorer la performance budgétaire des communes.	1. Digitaliser et sécuriser la mobilisation des recettes locales.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Digitalisation intégrale de la fiscalité locale et interconnexion des systèmes DGI-Trésor-Communes.</li> <li>• Création d'un guichet unique communal de paiement et de suivi des taxes locales.</li> <li>• Renforcement des capacités des agents communaux en gestion fiscale et recouvrement.</li> </ul>

<b>Programme</b>	<b>Objectif global</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>actions</b>
		<p>2. Planifier et exécuter efficacement la dépense publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagnes de sensibilisation des contribuables à la fiscalisation digitale.</li> <li>• Élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'entretien des infrastructures publiques.</li> <li>• Mise en place d'un comité budgétaire participatif dans chaque commune.</li> <li>• Publication annuelle du rapport communal sur la transparence et la qualité de la dépense publique.</li> <li>• Amélioration du contrôle interne et réduction des délais de passation de marchés.</li> </ul>

Programme	Objectif global	Objectif spécifique	actions
<b>Programme 3 : Amélioration des services publics et résilience sectorielle</b>	<p>Garantir un accès équitable, continu et de qualité aux services publics essentiels, tout en renforçant la résilience des communes.</p>	<p>1. Améliorer la qualité, la coordination et la durabilité des services publics locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de comités communaux de suivi sectoriel (eau, énergie, santé, assainissement).</li> <li>• Signature de conventions locales de partenariat entre communes et agences nationales (ANAEPMR, ANAN, SGDS, etc.).</li> <li>• Élaboration et application de normes locales de maintenance et de durabilité des infrastructures.</li> <li>• Mise en place d'un mécanisme d'audit participatif des services publics par les citoyens.</li> <li>• Création d'un observatoire communal de la qualité et de la satisfaction des services publics.</li> </ul>

<b>Programme</b>	<b>Objectif global</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>actions</b>
		<p>2. Renforcer la sécurité, la résilience et l'inclusion territoriale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un plan communal de sécurité et de prévention des risques climatiques.</li> <li>• Création d'un comité local de veille sécuritaire et de sensibilisation communautaire.</li> <li>• Intégration des stratégies de résilience climatique dans les plans communaux de développement (PDC).</li> <li>• Mise en place d'un cadre d'inclusion des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale.</li> <li>• Développement de projets intercommunaux de coopération et de solidarité territoriale.</li> </ul>

## VI. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

### 6.1. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

La coordination générale du programme sera assurée par le Conseil communal, sous la supervision de la Préfecture et avec l'appui technique du Secrétariat exécutif, véritable cheville ouvrière de l'administration communale.

La Cellule de Suivi et de Contrôle de la Gestion des Communes (CSCGC), placée sous la tutelle de la Présidence de la République, assurera la supervision nationale, l'harmonisation des procédures et la remontée des données.

Au niveau local, des comités de pilotage communaux seront institués, rassemblant élus, cadres techniques, représentants de la société civile et acteurs économiques, afin d'assurer la cohérence et la redevabilité de l'action publique. L'ensemble du dispositif sera arrimé aux orientations nationales de la Vision Bénin 2060.

### 6.2. Financement

La mise en œuvre du Document de Mandature Communale repose sur une combinaison de sources de financement, nationales et locales. Les principales proviennent des transferts de l'État (notamment via le Fonds d'Investissement Communal – FIC), des recettes propres communales, des partenariats public-privé, ainsi que des appuis budgétaires et techniques des partenaires au développement. L'accent sera mis sur la digitalisation de la fiscalité locale, la mobilisation des ressources endogènes, et la planification pluriannuelle des investissements afin d'assurer la soutenabilité financière et la continuité des actions. Des cadres de concertation financière entre le ministère de tutelle, les communes et le Trésor public permettront d'optimiser la prévisibilité des flux financiers.

### 6.3. Suivi et évaluation

Le suivi-évaluation s'appuiera sur le cadre logique et la théorie du changement. Des tableaux de bord de suivi des PDC, harmonisés avec le système national de planification, permettront un suivi en temps réel des actions et des indicateurs clés.

La Cellule de Suivi et de Contrôle de la Gestion des Communes (CSCGC) assurera le suivi technique et la consolidation des rapports trimestriels. Des évaluations participatives et audits citoyens seront réalisés chaque année, tandis qu'une revue annuelle de performance

communale permettra d'apprécier les progrès, de tirer les leçons et d'ajuster les priorités.

L'ensemble sera couplé à un système numérique de reporting aligné sur les standards du ministère de tutelle.

#### **6.4. Communication**

La stratégie de communication visera à rendre la gouvernance locale visible, lisible et inclusive.

Elle combinerà des outils traditionnels (radios communautaires, affichages publics, bulletins communaux) et numériques (sites web communaux, réseaux sociaux, tableaux de bord en ligne).

Chaque action prioritaire fera l'objet d'une communication proactive sur ses résultats, afin de renforcer la transparence, la redevabilité et l'adhésion citoyenne. Des campagnes périodiques mettront en lumière les bonnes pratiques et les réussites communales, créant un effet d'émulation entre communes.

#### **6.5. Gestion des risques et conditions de succès**

La réussite du programme dépendra de la stabilité institutionnelle, de la qualité du leadership communal et de la continuité du soutien étatique. Les principaux risques identifiés concernent :

- la faible appropriation de la réforme par certains acteurs locaux,
- les retards de financement ou faiblesses de coordination,
- et les vulnérabilités sécuritaires ou climatiques.

Pour y répondre, un plan de mitigation sera mis en place : renforcement des capacités, contractualisation des engagements, planification flexible et dispositifs de résilience locale.

Les conditions de succès incluent une adhésion politique constante, une culture de performance, une communication active, et une implication soutenue des citoyens et partenaires dans la gouvernance du développement communal.

## CONCLUSION

Le présent document de mandature constitue la boussole stratégique des autorités locales pour la période 2026-2031. Il traduit la volonté du Bloc Républicain à promouvoir un développement communal inclusif, résilient et aligné sur la Vision Bénin 2060. L'enjeu central reste la construction de communes performantes, capables d'assurer durablement le bien-être des populations et de contribuer à l'essor national.

**Tableau 3 :** Cadre logique

Programme	Objectif spécifique	Actions prioritaires	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses / Conditions de réussite
Programme 1 : Gouvernance	1. Renforcer l'appropriation des rôles (élus/SE/préfectures) et la coordination interne	Création d'un cadre permanent de concertation entre Préfectures, Conseils communaux et Secrétariats exécutifs	≥ 80 % des communes dotées d'un cadre fonctionnel ; réunions trimestrielles tenues	Rapports des Préfectures ; procès-verbaux de réunions	Adhésion des Préfectures et SE ; maintien du dialogue politique-administratif
		Élaboration et diffusion d'un manuel harmonisé des rôles, responsabilités et procédures communales	Manuel validé et diffusé à 100 % des communes ; taux d'usage ≥ 70 %	MDGL ; CSCGC	Implication des acteurs locaux dans la co-construction des outils
		Programme national de formation et de certification des élus et cadres locaux	≥ 2 000 élus/cadres formés et certifiés d'ici 2030 ; satisfaction ≥ 85 %	Rapports CSCGC/ ; bases RH communales	Financement récurrent ; disponibilité des formateurs accrédités
		Système d'évaluation annuelle de la performance des administrations communales	100 % des communes évaluées ; rapports consolidés publiés	MDGL	Application effective du mécanisme d'évaluation

## PROGRAMME DE MANDATURE COMMUNALE 2026-2031

Programme	Objectif spécifique	Actions prioritaires	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses / Conditions de réussite
<b>Programme 2 : Soutenabilité financière et qualité de la dépense publique</b>	2. Ancrer la redevabilité et la participation citoyenne	Création d'un observatoire local de la gouvernance et de la redevabilité citoyenne	≥ 70 % des communes dotées ; rapports publics produits annuellement	Observatoires communaux ; OSC locales	Implication des OSC ; accès aux données publiques
		Mise en place d'évaluations participatives et d'audits citoyens	≥ 50 % des communes réalisant ≥ 1 audit participatif/an	Rapports d'audit citoyen ; plateformes locales	Participation citoyenne active ; appui PTF
		Élaboration et publication d'un rapport annuel de performance communale	100 % des communes publient un rapport annuel	Rapports communaux ; MDGL	Standardisation du format ; validation institutionnelle
		Organisation de revues annuelles de planification et de performance	1 revue annuelle/commune ; procès-verbal validé	Comptes rendus ; rapports communaux	Coordination efficace entre acteurs et partenaires
<b>Programme 2 : Soutenabilité financière et qualité de la dépense publique</b>	1. Digitaliser et sécuriser la mobilisation des recettes locales	Digitalisation intégrale de la fiscalité locale et interconnexion DGI-Trésor-Communes	100 % des communes interconnectées d'ici 2028 ; +40 % recettes locales	Rapports DGI, Trésor,	Volonté politique ; maintenance des systèmes numériques
		Création d'un guichet unique communal de paiement et de suivi des taxes locales	Guichet opérationnel dans ≥ 70 % des communes ; délai de paiement réduit de 30 %	Rapports fiscaux communaux ; MEF	Infrastructures TIC fonctionnelles

## PROGRAMME DE MANDATURE COMMUNALE 2026-2031

<b>Programme</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>Actions prioritaires</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses / Conditions de réussite</b>
2. Planifier et exécuter efficacement la dépense publique		Renforcement des capacités des agents communaux en gestion fiscale et recouvrement	≥ 500 agents formés ; taux de recouvrement > 85 %	CSCGC; DGI	Pérennité des formations ; motivation du personnel
		Campagnes de sensibilisation à la fiscalisation digitale	≥ 10 campagnes/an ; +20 % de contribuables actifs	Rapports communaux ; médias ; OSC	Collaboration médias-communes ; accompagnement technique
		Élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement et d'entretien	100 % des communes dotées d'un PPI à jour ; ≥ 70 % d'exécution/an	Plans communal ; FIC	Données disponibles ; ressources d'entretien assurées
		Mise en place d'un comité budgétaire participatif	60 % des communes avec comité actif	Rapports budgétaires participatifs	Implication réelle des citoyens et OSC
		Publication annuelle du rapport communal sur la transparence budgétaire	Rapport public validé chaque année	Rapports communal ; MEF	Engagement du Maire et SE à la transparence
		Amélioration du contrôle interne et réduction des délais de passation des marchés	Délai moyen réduit de 25 % ; ≥ 70 % de marchés sans recours ARMP	Rapports ARMP ; audits	Stabilité du cadre réglementaire ; procédures standardisées
<b>Programme 3 : Amélioration des services publics et</b>	1. Améliorer la qualité, la coordination et la durabilité des services publics locaux	Création de comités communaux de suivi sectoriel (eau, énergie, santé, assainissement)	≥ 80 % des communes avec comités fonctionnels	Rapports communal ; ministères sectoriels	Ressources humaines locales disponibles

## PROGRAMME DE MANDATURE COMMUNALE 2026-2031

<b>Programme</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>Actions prioritaires</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses / Conditions de réussite</b>
<b>résilience sectorielle</b>		Signature de conventions locales entre communes et agences nationales (ANAEPMR, ANAN, SGDS...)	≥ 50 conventions actives	Rapports d'exécution ; agences partenaires	Coordination interinstitutionnelle effective
		Élaboration et application de normes locales de maintenance et de durabilité des infrastructures	Normes appliquées dans ≥ 60 % des communes	Rapports techniques communal	Appui technique de l'État et PTF
		Mise en place d'audits participatifs des services publics	≥ 1 audit participatif/an par commune pilote	Rapports d'audit citoyen	Implication OSC et citoyens
		Création d'un observatoire communal de la qualité et de la satisfaction des services publics	60 % des communes avec observatoire opérationnel	Rapports des observatoires	Données fiables et engagement citoyen
		Élaboration d'un plan communal de sécurité et de prévention des risques climatiques	100 % des communes prioritaires dotées de plans validés	Plans communaux ; Préfectures ; ANPC	Coordination sécurité-environnement ; appui technique
	2. Renforcer la sécurité, la résilience et l'inclusion territoriale	Création d'un comité local de veille sécuritaire et de sensibilisation communautaire	Comités actifs dans ≥ 70 % des communes exposées	Rapports terrain ; Préfectures	Implication communautaire et forces de sécurité

## PROGRAMME DE MANDATURE COMMUNALE 2026-2031

<b>Programme</b>	<b>Objectif spécifique</b>	<b>Actions prioritaires</b>	<b>Indicateurs de performance</b>	<b>Sources de vérification</b>	<b>Hypothèses / Conditions de réussite</b>
		Intégration des stratégies de résilience climatique dans les PDC	100 % des PDC intégrant la dimension climat	PDC ; ; MDGL	Données climatiques locales disponibles
		Mise en place d'un cadre d'inclusion des jeunes et des femmes dans la gouvernance locale	≥ 50 % de représentation jeunesse/femmes dans comités locaux	Rapports communal ; OSC ;	Mobilisation sociale et accompagnement des leaders
		Développement de projets intercommunaux de coopération et de solidarité territoriale	≥ 20 projets intercommunaux financés via FIC	FIC ; ; rapports intercommunalités	Soutien politique et technique à la coopération locale